

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi onze décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. Christian LECLAIR, Maire.

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. LECLAIR Christian
M. YPEY Christophe pouvoir à M. DUCHESNE Albert
Mme SOULAT Christine

ABSENTS : Mme BARON Stéphanie
M. DOUNIAMA Michel
M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha
Mme VILLIEZ Florence

Après lecture du compte rendu du 15 novembre 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération sur les nouveaux statuts de la CC2V
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : M. FLEUREAU Raymond.

1/ Délibération sur les nouveaux statuts de la CC2V.

M. le Maire précise que lors du Conseil Précédent il avait signalé que la compétence du PLUI devrait être transférée à compter du 1^{er} janvier 2018 afin que la Communauté de Commune des Deux Vallées puisse continuer à percevoir la Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée.

Le Conseil Communautaire de la CC2V s'est donc réuni le 28 novembre 2017 afin d'approuver la modification des statuts et ainsi intégrer la compétence du Plan Local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver ces nouveaux statuts.

2/ Questions diverses.

M. le Maire demande qu'une délibération soit prise afin de faire un virement de crédit du compte subventions aux autres groupements vers le compte Titres annulés sur exercice antérieur pour 30 000 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la proposition de délégation de l'organisation des circuits spéciaux scolaires et d'autoriser M. le Maire à signer le projet de convention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.